

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération immobilière en vue du regroupement du site adulte du CRFA de Charleville-Mézières et du site enfant du CRFME de Warnécourt sur le seul site du CRFA de Charleville-Mézières, pour les activités sanitaires.

Projet PHOENIX

Marché n° 16_2026

SOMMAIRE

1. OBJET DU MARCHE.....	3
1.1 Présentation de l'UGECAM Nord Est.....	3
1.2 Présentation générale des établissements des Ardennes.....	3
2. CONTEXTE ET ENJEU DE L'OPERATION.....	4
3. DEFINITION GENERALE DE LA MISSION AMO	5
4. LIMITES DE PRESTATION.....	6
5. DETAIL DE LA MISSION.....	6
5.1 Phase 1 – Préparation et cadrage.....	6
5.2 Phase 2 – Consultation et passation des marchés de maîtrise d'œuvre et prestataires	6
5.3 Phase 3 – Suivi des études.....	6
5.4 Phase 4 – Suivi des travaux.....	7
5.5 Phase 5 – Réception et clôture	8
6. LIVRABLES ATTENDUS	8
7. CONFIDENTIALITE et RGPD.....	8
8. NEUTRALITE ET ABSCENCE DE CONFLIT D'INTERET	8

1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'opération immobilière de regroupement des activités sanitaires du CRFA de Charleville-Mézières et du CRFME de Warnécourt sur le site unique du CRFA, dans le cadre du Projet PHOENIX.

La mission est définie conformément aux articles L.2410-1 et suivants du Code de la commande publique et au CCAG-PI 2021.

1.1 *Présentation de l'UGECAM Nord Est*

L'UGECAM Nord Est gère 32 établissements et services représentant 9 structures sanitaires et 23 établissements et services médico-sociaux implantés en Lorraine et en Champagne-Ardenne.

Spécialisée dans la prise en charge de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, l'UGECAM Nord-Est emploie, pour mener à bien ses missions, plus de 1 600 professionnels sur ces deux régions.

L'UGECAM Nord-Est assure une mission de service public bâtie sur les valeurs d'égalité, de solidarité et d'accessibilité, chères à l'Assurance Maladie.

Ses objectifs sont de permettre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de construire un véritable projet de vie et de bénéficier d'un parcours sans rupture où se capitalisent l'expérience et les compétences de l'ensemble de ses équipes, mais aussi les complémentarités développées avec les autres structures sanitaires et médico-sociales du territoire.

A travers ses différents services et établissements médico-sociaux et sanitaires, l'UGECAM Nord- est soigne et accompagne ses patients, ses résidents, ses usagers sans discrimination et veille à maintenir l'égal accès aux soins et prestations pour tous. Elle affirme clairement son engagement et sa responsabilité en apportant la meilleure réponse possible aux besoins de chacun, en prenant en compte l'évolution des modes d'accompagnement et les attentes des personnes accueillies.

Ses mots d'ordre, dans la continuité des valeurs du Groupe UGECAM, sont :

- Soigner, rééduquer les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit leur âge.
- Réadapter et réinsérer les personnes en situation de handicap, quelle qu'en soit la cause.
- Accompagner les personnes en situation complexe de handicap (physique et mental) dans leur quotidien, pour les actes essentiels de la vie courante et leur projet de vie.

1.2 *Présentation générale des établissements des Ardennes*

Le Centre de Rééducation Fonctionnelle Adultes de Charleville-Mézières est un établissement sanitaire spécialisé en soins médicaux et de réadaptation pour adultes. Il accueille des patients après pathologies neurologiques (AVC, traumatismes crâniens ou médullaires, maladies neurodégénératives), orthopédiques ou traumatologiques, ainsi que des personnes amputées nécessitant appareillage. Sa mission est d'assurer la continuité des soins après hospitalisation aiguë, de restaurer les capacités fonctionnelles et de préparer la réinsertion sociale et professionnelle.

Le Centre de Rééducation Fonctionnelle Enfants de Warnécourt est dédié aux enfants et adolescents de 3 à 18 ans. Il prend en charge les troubles moteurs (paralysie cérébrale, retards d'acquisition), les suites post-traumatiques ou post-chirurgicales, les pathologies neuro- orthopédiques (scoliose, spasticité, myopathies) ainsi que certains troubles du langage et des apprentissages.

Reconnu comme centre de référence pour la scoliose et l'appareillage pédiatrique, il propose également des consultations spécialisées en spasticité. Sa mission est d'accompagner le développement fonctionnel des jeunes patients et de favoriser leur intégration scolaire et sociale.

2. CONTEXTE ET ENJEU DE L'OPERATION

L'UGECAM Nord-Est souhaite moderniser et regrouper ses infrastructures sanitaires sur un site unique à Charleville-Mézières. Le projet comprend :

- La construction neuve (balnéothérapie, extension de 20 chambres adultes, pôle enfants HC/HDJ),
- La restructuration partielle des bâtiments existants (plateau technique, balnéothérapie actuelle),
- L'amélioration de la performance énergétique et du cadre de soins.

Les enjeux principaux sont :

- Modernisation des plateaux techniques,
- Rationalisation des infrastructures,
- Amélioration de l'accessibilité,
- Optimisation du fonctionnement pluridisciplinaire,
- Réduction des risques professionnels liés aux déplacements inter-sites.

Le préprogramme capacitaire visé du futur projet (construction neuve et rénovation de l'existant) comporte :

			Actuel		Projet Phoenix	
OFFRE SANITAIRE			HC	HDJ	HC	HDJ
CRFA	Neurologie		45	10	40	10
	Locomoteur		45	10	40	10
	Affections cardio-vasculaires			5		8
	Affections respiratoires			5		5
	Nutrition		0	0	10	5
Saint Julien	Polyvalent		25		35	5
	UCC		12		12	
	EVP		8		8	
CRFE	Pédiatrie	Loco	0	10	5	5
		Nutrition				5
TOTAL			135	40	150	53

3. DEFINITION GENERALE DE LA MISSION AMO

L'AMO assiste le maître d'ouvrage dans le pilotage opérationnel, administratif, financier et réglementaire de l'opération, sans se substituer aux missions de maîtrise d'œuvre, d'OPC ou des entreprises.

L'AMO est notamment chargé de :

- Mettre en place les outils de gestion et de suivi de l'opération afin d'assurer, entre autres, un suivi financier et opérationnel (planning, finances, risques).
- Mettre en place un outil d'information efficace et précis à l'attention du maître d'ouvrage, assurer un reporting régulier auprès du maître d'ouvrage.
- Lister en relation avec le maître d'ouvrage les opérateurs qui devront être désignés dans le cadre de l'opération et définir les modalités de désignation en fonction des possibilités offertes par les textes, préparer et suivre les consultations (MOE, BC, CSPA, SSI, entreprises).
- Réaliser le management environnemental,
- Assister le maître d'ouvrage lors de l'élaboration du dossier de consultation des maîtres d'œuvre et des entreprises, ou des groupements de conception réalisation, de l'analyse des candidatures, de l'analyse des offres ou projets, de la négociation et de la mise au point du marché,
- Assister le maître d'ouvrage lors de l'élaboration des dossiers de demande de financement et demande d'accord des instances nationales (CCMOSS, Autorisation de Programme)
- Analyser les candidatures et offres, rédiger les rapports d'analyse.
- S'assurer que les études réalisées par la maîtrise d'œuvre, les entreprises ou l'équipe de conception réalisation sont, à tous les stades, conformes au programme de l'opération et aux dossiers d'études antérieurs,
- Assister le maître d'ouvrage dans les demandes de financement et autorisations nationales.
- Contrôler la conformité des divers documents d'exécution et de synthèse avec le programme de l'opération et les dossiers d'études antérieurs, vérifier la conformité des études au programme et aux objectifs de l'opération.
- Contrôler la qualité de la gestion et du suivi de l'exécution des travaux et du respect du calendrier contractuel par les prestataires concernés, Suivre l'exécution des marchés intellectuels et travaux (administratif, financier, réglementaire).
- Etablir les ordres de service et les constats contradictoires nécessaires à la bonne exécution des marchés.
- Conseiller le maître de l'ouvrage dans ses choix techniques en réponse aux alternatives éventuellement proposées par les entreprises ou le groupement de conception réalisation,
- Assister le maître d'ouvrage lors des opérations de réception, pendant la période de garantie de parfait achèvement, et de clôture. Assister le maître de l'ouvrage en cas de réserves ou de réclamations ou en cas de litige sur le règlement ou l'exécution des prestations,
- Vérifier les procès-verbaux des opérations préalables à la réception, analyser les propositions de réception des travaux,

Le Programme Technique Détaillé (PTD) est joint au présent dossier de consultation à titre de document de travail. Il a pour objet de préciser le contexte et les objectifs de l'opération. Il ne modifie pas le périmètre des prestations définies dans le présent CCTP.

4. LIMITES DE PRESTATION

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre, ni de direction de travaux, ni de prestations techniques. Il intervient en appui du maître d'ouvrage, exclusivement pour des missions administratives, financières, réglementaires et organisationnelles.

5. DETAIL DE LA MISSION

5.1 Phase 1 – Préparation et cadrage

L'AMO assure :

- La mise en place des outils de pilotage (planning, tableau de bord, suivi financier),
- L'analyse du Programme Technique Détaillé (PTD),
- La définition du calendrier prévisionnel de l'opération,
- L'identification des prestataires nécessaires (MOE, BC, CSPS, SSI, géotechnique...),
- La définition des procédures de consultation adaptées.

5.2 Phase 2 – Consultation et passation des marchés de maîtrise d'œuvre et prestataires

L'AMO assure :

- La définition du mode de consultation (concours, appel d'offres, conception-réalisation), définir le mode de consultation le plus adapté à l'opération, notamment le recours à la technique d'achat du concours prévu à l'article L.2125-1 du présent Code,
- Rédiger le dossier de consultation complet pour la maîtrise d'œuvre (RC, CCAP, CCTP, DPGF, plans, annexes, etc.),
- Préparation des grilles de réponse que devront compléter les candidats sur la base des critères de jugement définis en relation avec le maître d'ouvrage,
- L'assistance au lancement de la consultation en collaboration avec le Pôle Régional Achat Patrimoine et Développement Durable du Groupe UGECAM Nord Est
- La réponse aux questions des candidats et la rédaction des additifs,
- L'analyse des candidatures et des offres, la rédaction du rapport d'analyse,
- La négociation le cas échéant,
- La participation aux commissions techniques et jurys,
- L'assistance à la mise au point des marchés.

5.3 Phase 3 – Suivi des études

L'AMO assure :

- Le suivi administratif et financier des prestataires intellectuels,
- Le contrôle du respect des obligations réglementaires,
- L'assistance à la préparation des dossiers d'assurance (DO, TRC),
- L'analyse de la conformité des études au programme (ESQ, APS, APD, PRO),
 - Suivi du respect du programme,
 - Animation des réunions avec les différents intervenants,

- Animation des réunions MOA/équipe de maîtrise d'œuvre et rédaction des comptes rendus,
 - Vérification de la prise en compte des observations,
 - Analyse des documents d'études en fin de chaque phase,
 - Rédaction d'un rapport d'analyse en fin de chaque phase et notification de la décision du maître d'ouvrage,
 - Ouverture et gestion du cahier des écarts,
 - Contrôle des interventions des autres prestataires intellectuels.
- Suivi des procédures réglementaires, et analyse du PC
 - Analyse et mise au point du dossier de demande de permis de construire,
 - Suivi de l'instruction,
 - Réunions avec les services concernés,
 - Suivi des compléments d'information demandés,
 - Affichage du permis de construire avec huissier,
 - Préparation de la déclaration préalable.
 - Sur le suivi des prestations intellectuelles, le titulaire devra :
 - Contrôle du respect des obligations de chaque prestataire,
 - Délivrance des ordres de service de gestion du marché,
 - Avenant pour l'équipe de maîtrise d'œuvre au stade APD,
 - Vérification des demandes d'acompte et proposition d'application des pénalités éventuelles,
 - Préparation des certificats de paiement,
 - Aide à la préparation du dossier technique de demande d'assurance (TRC, DO).

5.4 Phase 4 – Suivi des travaux

L'AMO assure :

- Le suivi administratif et financier des marchés de travaux,
- Management et suivi de la phase de préparation,
- Organisation des réunions avec les services extérieurs concernés,
- La mise à jour du tableau de bord financier,
- Contrôle d'huissier ou référé préventif,
- Animation des réunions de cadrage et de mise au point,
- L'assistance aux réunions de chantier (sans rôle de direction) - La fréquence de participation aux réunions de chantier est laissée à l'appréciation du titulaire, en cohérence avec les besoins de l'opération et sur demande du maître d'ouvrage.
- Mise à jour du tableau de suivi financier,
- Suivi réglementaire des marchés (avenants, agrément des sous-traitants et acceptation des conditions de paiement, etc.),
- Vérification du respect des obligations de chaque intervenant,
- Organisation d'une réunion mensuelle d'information avec le maître d'ouvrage,
- Assistance au règlement des contentieux,
- Suivi des fiches de travaux modificatifs et mise à jour du cahier des écarts

Le suivi des prestations intellectuelles comprendra :

- Contrôle du respect des obligations de chaque prestataire,
- Avenants,
- Vérification des demandes d'acomptes
- Préparation des certificats de paiement.

5.5 Phase 5 – Réception et clôture

L'AMO assure :

- L'Assistance à l'organisation et au suivi des opérations préalables à la réception,
- L'Assistance au suivi des levées de réserves,
- Vérification du respect des obligations de chaque intervenant,
- Analyse des propositions de réception du maître d'œuvre,
- Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le règlement des éventuels litiges avec les différents intervenants (entrepreneurs)
- Suivi de la production des DOE et du dossier des interventions ultérieures sur les ouvrages (DIUO),
- L'assistance à la clôture financière des marchés,
- La préparation du dossier de clôture d'opération,
- Suivi et réparation des sinistres ;
- Réception des marchés de Contrôleur Technique, de Coordinateur de Sécurité et Protection de la Santé et des entreprises ;
- Assistance en cas de contentieux.

6. LIVRABLES ATTENDUS

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage remettra l'ensemble des documents nécessaires au pilotage administratif, financier, réglementaire et organisationnel de l'opération.

7. CONFIDENTIALITE et RGPD

L'AMO s'engage à respecter :

- La confidentialité de toutes les informations communiquées,
- Le RGPD pour toute donnée personnelle,
- La protection des données sensibles (plans, sécurité, infrastructures),
- L'absence de diffusion sans accord écrit du maître d'ouvrage.

8. NEUTRALITE ET ABSCENCE DE CONFLIT D'INTERET

L'AMO s'engage à agir en toute impartialité, à ne recommander aucune entreprise ou prestataire, à déclarer tout conflit d'intérêt potentiel.